

# PROAGRI

POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

## Bilan de compétences

Prenez un nouvel élan pour votre carrière professionnelle !

### Les + AVANTAGES

- **Identifiez** et **valorisez** vos atouts professionnels
- **Sécurisez** votre parcours professionnel
- **Elaborez un projet** et un **plan d'action** adapté

#### Le Saviez-vous ?

Le Bilan de compétences est pris en charge (sous conditions d'acceptation) :



- pour un contributeur Vivéa : par Vivéa (sous conditions d'être à jour de ses cotisations MSA).



- pour un salarié agricole : par Ociapiat.

Le début de votre bilan dépendra du délai de l'accord de la prise en charge.

Le bilan de compétences est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).

Financement personnel possible : 2 808 € net de TVA.

*Vous avez un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation ?*

*Vous souhaitez faire le point sur vos compétences, vos motivations et vos intérêts professionnels ?*

*Vous avez envie d'un changement professionnel (réorientation, transition, mobilité...) ?*

*Réalisez un bilan de compétences pour construire un projet de changement réaliste.*

*Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R. 6322-35), la Loi n°2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R6313-4 à R6313-8 du Code du Travail.*



# Bilan de compétences

## Notre solution conseil



### LES ÉTAPES DU BILAN DE COMPÉTENCES



#### Phase préliminaire

- Analyse de votre besoin
- Présentation de la démarche, des outils et méthodes utilisés



#### Phase d'investigation

- Analyser vos motivations et vos intérêts professionnels
- Identifier vos compétences
- Déterminer les possibles évolutions professionnelles



#### Phase de conclusion

- Établir un projet professionnel réaliste
- Identifier les étapes de sa mise en œuvre

La durée du bilan de compétences est au maximum de 24 heures : 8 rendez-vous individuels de 3h avec du travail de réflexion et des recherches entre les séances pour un bon cheminement. Positionnement et évaluation des objectifs. Document de synthèse avec résultats détaillés.



#### Accessibilité à nos locaux ou besoin d'adaptation du bilan de compétences ?

Centre de formation : 02 54 55 20 18 / [formation@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:formation@loir-et-cher.chambagri.fr)

## Pour aller plus loin

Nous pouvons aussi vous accompagner :

Développez et renforcez vos compétences nécessaires à vos projets en participant à nos formations dispensées par un réseau de formateurs compétents et reconnus !

Retrouvez différentes thématiques : stratégie d'entreprise, formations techniques, gestion des ressources humaines , réglementation...



## Contactez-nous !

Marc Mercier, Conseiller Bilan de compétences : 02 54 55 20 26  
[marc.mercier@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:marc.mercier@loir-et-cher.chambagri.fr)

Centre de Formation : 02 54 55 20 18  
[formation@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:formation@loir-et-cher.chambagri.fr)

Modalités et conditions de vente sur demande.

Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher  
CS 1808 - 11-13-15 rue Louis Joseph Philippe  
41018 BLOIS

Tél : 02 54 55 20 00  
[www.loir-et-cher.chambagri.fr](http://www.loir-et-cher.chambagri.fr)

